

# Module de Secrétariat en immobilier

Module complémentaire à une formation tertiaire secrétariat de niveau 4

Durée : 4 mois

Métier code ROME : C1502/C1504

Le(la) secrétaire assistant(e) immobilier assure l'accueil, le conseil de 1<sup>er</sup> niveau, la préparation et le suivi des dossiers administratifs en relation constante avec les partenaires professionnels et les clients. Il(elle) suit également les éléments budgétaires liés aux décomptes de charges, les relances de loyers jusqu'à la mise au contentieux.

Le secteur de l'immobilier  
vous attire ?  
Après votre formation en  
secrétariat, suivez le module  
« Secrétariat en immobilier ».



## La formation est accessible :

- Aux personnes travailleurs handicapés bénéficiant d'une orientation de la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- Aux salariés et demandeurs d'emploi.

## Les pré-requis :

- Niveau 4 en secrétariat.
- Maîtrise de la bureautique.
- Maîtrise du français et de l'orthographe.
- Bonne disposition avec les données chiffrées.
- Aptitude d'analyse et d'organisation.
- Qualités relationnelles et expression orale (travail en équipe, sens du contact et du dialogue, discrétion).

Le déroulé de la formation est construit de façon à s'inscrire immédiatement dans une démarche active de reclassement professionnel.

## Vous travaillerez les points suivants :

- Mettre en place des transactions de vente et de location et en assurer la promotion.
- Réaliser des transactions de vente ou de location.
- Contribuer à la réalisation de transactions spécifiques (VEFA, Viager).
- Assurer la gestion administrative des biens en gérance.
- Effectuer les opérations courantes pour les parties prenantes du bail.
- Participer aux opérations courantes de gestion de copropriété.

**Vous effectuerez un stage d'application de 4 semaines au sein d'une agence immobilière, un syndicat de copropriété, un administrateur de biens ou dans le secteur du logement social en établissements privés ou publics.**

## Pourquoi se former à LADAPT Evian ?

- L'accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire (formation, insertion, accompagnement médico-psycho-social).
- La formation est individualisée (rythme et progression adaptés, entrée possible tout au long de l'année).
- Des stages en entreprise jalonnent le parcours afin de permettre une meilleure adaptation professionnelle.
- La formation débouche sur un diplôme de niveau 4 homologué par le Ministère chargé de l'emploi.

Les stages de rééducation professionnelle sont organisés dans des centres de rééducation professionnelle (ESRP), publics ou privés, appartenant au secteur médico-social. Ils permettent à la personne handicapée de suivre une formation qualifiante avec la possibilité d'être rémunérée et logée si besoin au sein même de ces centres.